

Sûreté des évacuateurs de crues de barrages :

Enquête sur les projets d'évacuateurs de crues postérieurs à la publication des recommandations CFBR 2013 et enseignements – Comparaison aux pratiques internationales – Accidentologie récente des évacuateurs de crues



mai 2021

Sûreté des évacuateurs de crues de barrages

Depuis leur publication en 2013, les « **Recommandations pour le dimensionnement des évacuateurs de crues de barrages** » ont été utilisées dans le cadre de l'évaluation de la sécurité de barrages relevant de différents Maîtres d'Ouvrages. Elles ont également été utilisées dans la rédaction d'Etudes De Dangers et ont contribué à plusieurs projets d'amélioration de la sûreté vis-à-vis des crues, sans pour autant que leur utilisation soit systématique. Parallèlement, la DGPR a produit l'arrêté ministériel daté du 6 août 2018 (appelé dans la suite du rapport « ATB » comme « arrêté technique barrage ») qui fixe certaines prescriptions techniques pour le dimensionnement et la sûreté des évacuateurs lors des crues. Ces prescriptions constituent les exigences essentielles de sécurité et sont, sur certains points, différentes de celles figurant dans les recommandations produites par le CFBR.

Ce contexte particulier a conduit le CFBR à établir, dès fin 2017, un nouveau groupe de travail pour analyser plus finement l'impact des recommandations produites en 2013.

Téléchargez le document sur le site du CFBR:

https://www.barrages-cfbr.eu/IMG/pdf/surete_des_evacuateurs_de_crues_de_barrages_2021.pdf